



Dublin, 2 août 2012

**Sujet : Cabillaud en Manche orientale**

Cher directeur général Mme. Evans,

Cet automne, l'accent sera clairement mis sur les mesures de reconstitution du cabillaud, en termes de mesures provisoires et de progression vers un plan de gestion pluriannuel dont la reconstitution des stocks de cabillaud fait nécessairement partie.

Comme vous le savez, le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CCREOS) est en train de préparer une recommandation relative à un changement de direction décisif pour la mer d'Irlande et l'Ouest de l'Ecosse, attendu que le CIEM et le CSTEP ont évalué le plan de gestion du cabillaud et l'ont déclaré imparfait sous certains aspects fondamentaux.

Cependant, la Manche orientale se trouve dans une position anormale en matière de gestion du cabillaud— elle fait partie géographiquement du CCREOS et a une TAC spécifique mais est associée à la mer du Nord en termes d'effort et de mesures de gestion. Nous estimons important de vous rappeler que même si l'on peut admettre avec les scientifiques qu'il s'agit du même stock, le cabillaud se trouve dans cette zone associé à des espèces très différentes et des pêcheries plus diversifiées à celles de la mer du Nord.

Nous vous écrivons afin que vous soyez pleinement informé du fait que le manque de clarté en ce qui concerne le contenu des changements provisoires envisagés et l'impasse sur l'avenir du plan de gestion du cabillaud sont les deux une source d'incertitude importante parmi les principales parties prenantes.

Nous n'avons pas d'idée précise de la portée des mesures provisoires prévues par la Commission, ni du calendrier de leur introduction. Cela signifie que nous n'avons pas moyen de savoir quelles réductions d'effort seront en vigueur à compter de février 2013. Les états membres ont déjà clarifié que les réductions d'effort provoquent actuellement de sérieuses perturbations économiques sans contribuer directement à une réduction de la mortalité par pêche.

La recommandation du CIEM suggère qu'une autre réduction de 20% du TAC pour le cabillaud de mer du Nord (une fonction surprenante de l'application des règles d'exploitation de l'UE/Norvège) pourrait être envisagée; donnant inévitablement lieu à des rejets.



L'incertitude relative au futur à court terme s'étend également au long terme, compte tenu du conflit permanent entre le Conseil /Commission et le Parlement Européen eu égard à la compétence en ce qui concerne les plans de gestion pluriannuels. Il est peu probable que le plan actuel soit remplacé rapidement par un plan cohérent.

En ce qui concerne la Manche orientale, cette incertitude est également liée aux questions suivantes : est-ce que la zone VIIId sera incluse à la mer du Nord, déplacée en matière de gestion avec le reste de la Manche ou gérée comme une zone indépendante. Toutes ces options ont des implications radicalement différentes.

Etre confronté à ces incertitudes après une décennie de mesures répressives de reconstitution du cabillaud est difficile à admettre et n'inspire pas la confiance en un avenir proche qui serait meilleur que le passé récent.

Nous serions heureux de recevoir votre opinion sur la manière dont cette situation et ces incertitudes seront résolues. Nous voudrions vous réitérer le compromis du CCR EOS à travailler avec la Commission et la communauté scientifique pour assurer que les mesures les plus appropriées sont adoptées pour le rétablissement des stocks de cabillaud.

Dans l'attente de vous lire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertie Armstrong', is positioned below the text 'Dans l'attente de vous lire,'.

Bertie Armstrong

Président Exécutif du CCREOS